



## Règlement de la course

Le Trail du Taillan est une course nature organisée par l'Association La Fraise Athlétique du Taillan (FAT).

### Article 1 : COURSE NATURE

Trois courses sont proposées : 8 km, 15 km et 21 km, sur les sentiers forestiers. Les circuits sont fermés à la circulation pendant la durée des épreuves.

Est autorisée à participer toute personne :

- âgée de 16 ans (née avant le 31 décembre 2006) pour les 8 km et 15 km,
- âgée de 18 ans (née avant le 31 décembre 2004) pour le 21 km.

### Article 2 : INSCRIPTIONS – TARIFS

Les inscriptions sont possibles de 3 manières : par courrier, en ligne, lors des permanences.

Par courrier : utiliser le bulletin d'inscription téléchargeable sur le site internet [www.traildutaillan.com](http://www.traildutaillan.com)

Il est à renvoyer à : Trail du Taillan - Chez Mme Solange LAVARDA - 4 allée de Cotoyard - 33320 Le Taillan-Médoc

Votre inscription ne pourra être prise compte que si votre dossier est complet, c'est à dire s'il comporte :

- Bulletin d'inscription totalement complété (téléchargeable sur le site de la FAT)
- Certificat médical\* ou copie de licence \*\*
- Le paiement par chèque à l'ordre de la FAT (Voir tarifs ci-après)
- Une autorisation parentale pour les mineurs

En ligne : les inscriptions en ligne sont effectuées sur le site [www.traildutaillan.com](http://www.traildutaillan.com) avec notre partenaire Protiming et paiement en ligne sécurisé

Permanences inscriptions : Samedi 21 mai 2022 de 15h à 19h au Stade Municipal du Taillan et Dimanche 22 mai 2022, jour de l'épreuve : à partir de 8h 30, au Stade Municipal du Taillan. ATTENTION : Clôture des inscriptions : dimanche 22 mai 2022 à 9h00.

Tarifs : 10 € pour le 8 Km, 15 € pour le 15 Km et 20 € pour le 21 Km. Ces tarifs sont majorés de 2 euros le dimanche 22 mai 2022, jour de la course. Par internet, les tarifs sont majorés de 1 euro pour les frais de gestion. Les coureurs inscrits seront visibles sur le site, liste mise à jour toutes les 24h.

\*Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

**\*\*Les licences acceptées :** Licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou un "Pass'J'aime Courir" délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention, les autres licences délivrées par la FFA : Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées). Licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée, uniquement, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition. D'après le code du sport, les athlètes doivent présenter une licence de la discipline concernée, il n'est plus possible d'accepter les licences du Triathlon, de la Course d'orientation ou du Pentathlon Moderne. Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

### Article 3 : REMISE DES DOSSARDS

Du mercredi 18 mai au vendredi 20 mai 2022, de 10h à 19h, au magasin Foulées, 36 avenue de la Somme à Mérignac . Le samedi 21 mai 2022, de 15 h à 19h au stade municipal du Taillan. . Dimanche 22 mai 2022, le jour de la course, au stade municipal à partir de 8h30.

### Article 4 : DEPART

9h30 précises pour les 15 km et 21 km, et 10h précises pour le 8 km, devant le Stade Municipal du Taillan Médoc. Arrivée au même endroit.

### Article 5 : ACCUEIL ET RAVITAILLEMENT

Possibilité de douches, vestiaires sur le site du stade. Plusieurs ravitaillements sont prévus sur les parcours : un ravitaillement sur le 8 km, deux ravitaillements sur le 15 km, trois ravitaillements sur le 21 km, et pour tous un buffet à l'arrivée. Présence de l'école d'ostéopathie de Bordeaux (COB).

### Article 6 : DOTATION ET RECOMPENSES

Dotation identique pour les 1000 premiers inscrits. Buffet de fruits frais et fraises pour tous les participants à l'arrivée. Remise des prix à 12h30 dans l'enceinte du stade.

### Article 7 : ASSURANCES RESPONSABILITE CIVILE

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance 1729611RZ5 souscrite auprès de la Mutuelle de Poitiers Assurance. Les coureurs non licenciés doivent être couverts par une assurance personnelle individuelle accident.

### Article 8 : SECURITE

La sécurité est assurée par des signaleurs présents sur le parcours. L'assistance médicale est assurée par un médecin et par les secouristes de la Croix Rouge Française.

### Article 9 : ABANDONS

Tout coureur qui souhaite abandonner devra se signaler et rendre son dossard en se présentant à un signaleur situé sur le parcours ou à un poste de ravitaillement.

## Article 10 : DROIT A L'IMAGE ET PUBLICATION DES RESULTATS

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photos et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir le Trail du Taillan. En vous inscrivant à cette épreuve, vous abandonnez votre droit à l'image. PUBLICATION DES RÉSULTATS - Les résultats seront publiés dès l'arrivée des coureurs au Palio, sur le site internet de la FAT, sur le site de notre partenaire « Foulées » pendant 48 heures, puis sur les sites internet habituels (VO2, courir33...). Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique [cil@athle.fr](mailto:cil@athle.fr)).

## Article 11 : COURSE NATURE ET RESPECT DE LA NATURE

Les concurrents s'engagent à respecter la nature en ne jetant ni papier, ni débris lors de la course et en respectant les propriétés traversées.

## Article 12 : COURSES ENFANTS

Deux courses enfants gratuites seront proposées. Le départ se fera après l'arrivée des coureurs du trail. Course Gariguet : 1 km, réservée aux enfants nés en 2012, 2013 et 2014. Départ le dimanche 22 mai 2022 à 11h45, dans l'enceinte du stade. Course Mara des Bois : 2 km, réservée aux enfants nés en 2009, 2010 et 2011. Départ le dimanche 22 mai 2022 à 12h15, avenue du stade. Inscriptions : Le samedi 21 mai 2022, permanence au stade municipal de 13h à 19h, et le dimanche 22 mai 2022 sur le site du stade de 8h30 à 10h.

## Article 13 : ANNULATION POUR CAUSE MAJEURE

Si l'épreuve devait être annulée pour cause de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté des organisateurs, aucun remboursement ne sera effectué.

## Article 14 : REMBOURSEMENT DE DOSSARD

Le remboursement du prix du dossard ne pourra être effectué que pour raisons médicales sur présentation d'un certificat médical.